

# AVIS DES SOMMES A PAYER

Visite CBF 1 2ème partie

Facture N° : 000586D Période 2014

Date d'émission : 22/05/2014 Date d'échéance : 23/06/2014 Rôle N° : 8

**Établissement ordonnateur**  
 SPANC Vallée de l'Homme  
 4, Place de la Mairie  
 24620 LES EYZIES  
 Tél : 0553350543 Fax : 0553454392  
 N° SIRET : 20004116800036  
 Ordonnateur : Le Président, Philippe LAGARDE

**Adresse du compteur**  
 M. DELBUT Jacques  
 Maison Neuve  
 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

**Informations complémentaires**

**EXPEDITEUR**  
 Trésorerie de MONTIGNAC-PLAZAC  
 Place Tourny  
 24290 MONTIGNAC

**DESTINATAIRE**  
 M. DELBUT Jacques  
 Maison Neuve  
 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

Règlement à l'ordre du Trésor Public à adresser à la Trésorerie Place Tourny 24290 MONTIGNAC  
 Pour les virements, voir les références dans le papillon détachable

Objet de la recette	Quantité +/-	Tarif +/-	Montant +/-	TVA
M. DELBUT Jacques : Visite CBF 1 2ème partie (maison)	Forfait	40,00 +	40,00 +	-

Ch. CA 624.0614

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :

- Si la collectivité offre la possibilité de la prélever automatiquement sur votre compte bancaire, veuillez l'en informer et lui adresser le relevé d'identité bancaire du compte à débiter.
- Si vous réglez par chèque, libellez le à l'ordre du Trésor public et joignez le talon détachable non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée dans le cadre 'EXPEDITEUR' de cet avis.
- Si vous réglez par virement bancaire, faites le vers le compte bancaire du comptable public suivant : Compte : 30001 00624 D2450000000 85 - Localité : BDF PARIS.
- Si vous réglez en espèces (dans la limite de 300 €) auprès du guichet du comptable public à l'adresse mentionnée dans le cadre 'EXPEDITEUR' ou d'une autre trésorerie de la Direction générale des finances publiques, munissez-vous du présent avis.

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique :

- Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter les services de l'ordonnateur figurant au présent avis.
- Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal compétent (administratif ou d'instance) dans un délai de deux mois suivant la réception du présent avis ou, à défaut, du premier acte procédant de cet avis ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).
- Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué dans le cadre 'EXPEDITEUR' (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément à l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales.

**Papillon à joindre obligatoirement à tout versement postal ou bancaire.**

SPANC Vallée de l'Homme (37) Visite CBF 1 2ème partie  
 1016 : M. DELBUT Jacques

Maison Neuve  
 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

Facture N° : 000586D Période : 2014  
 Rôle N° : 8 Date d'échéance : 23/06/2014

Bordereau N° 0018 Titre N° 0114  
 Assainissement 40,00

**Total à payer : 40,00 €**

RIB 30001 00624 D2450000000 85  
 IBAN FR42 3000 1006 2402 4500 0000 085  
 SWIFT BDF (BIC) BDFEFP33CT

Odyssee Informatique - FANDORE 4.00 A